

## **HOUNIE Jean-François**

---

**De:** Arrix Bayle Michel <michel.arrix-bayle@orange.fr>  
**Envoyé:** mardi 23 septembre 2025 17:15  
**À:** Enquete publique PLUI  
**Objet:** classement parcelles  
**Pièces jointes:** Lettre PLUI Septembre 2025.jpg

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver en PJ un courrier concernant le classement de 2 parcelles dont je suis propriétaire sur la Commune de MONEIN.

Cette lettre vous est également adressée par courrier.

Bonne réception

Cordialement

Michel ARRIX-BAYLE

250 Chemin Bayle

64290 AUBERTIN

**Michel ARRIX-BAYLE**  
**250 Chemin Bayle**  
**64290 AUBERTIN**

Le 23 Septembre 2025

Monsieur le Président de la commission  
d'enquête, projet de PLUI  
Communauté de Communes Lacq-Orthez  
Rond-point des Chênes  
BP 73  
64150 MOURENX

Monsieur le Président,

Propriétaire des parcelles cadastrées section BI numéros 476 et 474 sur la Commune de MONEIN, Quartier Cabirou, d'une superficie totale de 35 ares, je constate que celles-ci sont toujours classées en zone N sur le PLUI.

Je remarque les points suivants :

- La parcelle jouxtant ces deux parcelles est construite depuis de nombreuses années.
- En face de mes parcelles, situées sur la RD 34, entre Lacommande et Lasseube, plusieurs constructions ont été édifiées et qu'à ce jour une est encore en construction (le permis de construire a donc du être délivré assez récemment).
- Les réseaux d'eau, d'électricité et téléphone situés sur la RD 34 desservent donc mes parcelles.

Pour tous les motifs indiqués ci-dessus, j'ai l'honneur de solliciter le classement de mes parcelles BI numéros 476 et 474 situées sur la Commune de Monein en zone constructible dans le PLUI.

Je reste bien sûr à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma requête.

Dans l'attente du suivi, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

